

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- **Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN**

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Détartrateur

Produit de nettoyage

- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur :**

Hersteller/ Fabricant/ Fabbricante/ Gyártó/ Proizvođač:

INOVATEC GmbH & Co. KG

Wagnerstr. 9-11

D-56424 Ebernhahn

Deutschland

Telefon: +49 (0) 2623 / 97098-0

Telefax: +49 (0) 2623 / 97098-50

info@inovatec.net

Vertrieben durch/ Commercialisé par/ Commercializzato da / Gyártó / Distributer:

SUPERESPRESSO AG

9493 Mauren, Kreuzbühel 15,

Liechtenstein

Telephone: +423 377 100-0

www.superespresso.com

office@superespresso.com

für / pour / per Aldi Suisse AG, Niederstettenstrasse 3, CH-9536 Schwarzenbach SG, Tel. +41 (0) 800 900 180

Tel. 145 Notfallnummer 24h, Toxikologisches Zentrum

Tel. 145 En cas d'urgence 24h/24 centre toxicologique

Tel. 145 numero di emergenza 24h/24 centro d'informazione tossicologica

- **Service chargé des renseignements :** cf. ci-dessus

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** cf. ci-dessus

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

— CHF —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 1)

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- Indications complémentaires:

stocker dans un endroit sec

- 2.3 Autres dangers**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**- **PBT:** Non applicable.- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations**- Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8	acide sulfamidique Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 14807-96-6 EINECS: 238-877-9	talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2,5%

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés, phosphonates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques <5%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**- Indications générales :**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après inhalation :

Après inhalation de la poussière du produit, faire respirer de l'air frais, consulter le médecin

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Protéger l'oeil intact
Enlever les lentilles de contact.
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
Seulement si le patient est conscient, lui faire rincer la bouche abondamment.
Après ingestion du produit, consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 - **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Capturer la poussière en pulvérisant de l'eau
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir mécaniquement et rincer les résidus à l'eau. Eviter la formation de poussière. Recueillir dans des récipients appropriés et remettre aux collectes aux fins de récupération ou d'élimination, selon point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 3)

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Éviter la formation de poussière.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**- **Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Tenir les emballages hermétiquement fermés et stocker à sec.

- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents de réduction- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker à sec

Tenir les emballages hermétiquement fermés

- **Température de stockage recommandée :** > 12 °C- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

En cas de formation de poussière, une aspiration est nécessaire.

- **8.1 Paramètres de contrôle**- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****14807-96-6 talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)**

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2 a mg/m ³ SSc;
--------------	--

- **DNEL****5329-14-6 acide sulfamidique**

Oral DNEL (population) 5 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)

Dermique DNEL (worker) 10 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)

DNEL (population) 5 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)

Inhalatoire DNEL (worker) 70,5 mg/m³ (Long-term, systemic effects)DNEL (population) 17,4 mg/m³ (Long-term, systemic effects)**497-19-8 carbonate de sodium**Inhalatoire DNEL (worker) 10 mg/m³ (Long-term - local effects)DNEL (population) 10 mg/m³ (Acute - local effects)**15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)**Dermique DNEL (worker) 12,8 mg/cm² (Acute - local effects) (Skin and eye irritation / corrosion)12,8 mg/cm² (Long-term - local effects) (Skin and eye irritation / corrosion)DNEL (population) 6,4 mg/cm² (Acute - local effects) (Skin and eye irritation / corrosion)6,4 mg/cm² (Long-term - local effects) (Skin and eye irritation / corrosion)Inhalatoire DNEL (worker) 5 mg/m³ (Long-term - local effects)- **PNEC****77-92-9 acide citrique**

PNEC aqua 0,44 mg/l (fresh water)

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 4)

PNEC sediment	0,044 mg/l (marine water) 3,46 mg/kg dw (fresh water) 34,6 mg/kg dw (marine water)
PNEC soil	33,1 mg/kg dw (soil)
5329-14-6 acide sulfamidique	
PNEC aqua	0,048 mg/l (fresh water) 0,0048 mg/l (marine water) 2 mg/l (station d'épuration)
PNEC sediment	0,173 mg/kg (fresh water) 0,0173 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,00638 mg/kg (soil)
15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)	
PNEC aqua	0,035 mg/l (fresh water)
PNEC aqua	0,035 mg/l (marine water) 0,035 mg/l (intermittent releases)
PNEC STP	16,24 mg/l (380)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière. Eviter la formation de poussière.

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2
- Protection des mains :

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

conviennent:

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité fermés hermétiquement avec protection latérale

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 5)

- Protection du corps : Vêtement de protection standard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:

Forme :	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: ~ 2,6

- Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

- Point d'éclair : non déterminé

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosivité :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

- Propriétés comburantes Favorise l'inflammation des matières combustibles.

- Pression de vapeur : Non applicable.

- Densité : non déterminée

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non applicable.

- Vitesse d'évaporation. Non applicable.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

soluble

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter** Humidité
- **10.5 Matières incompatibles:**
alcalis (lessives)
Produit de réduction

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	>11.700 mg/kg (rat) (OECD 401) 3.000 mg/kg (rat) 5.040 mg/kg (mouse)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

5329-14-6 acide sulfamidique

Oral	LD50	3.160 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (16 CFR 1500.40) >2.000 mg/kg (201)
Inhalatoire	LC 50 / 2 h	2,3 mg/l (rat)

15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)

Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :** irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
77-92-9 acide citrique

LC 50 / 96 h 440-760 mg/l (Leuciscus idus)

EC 50 / 24 h 440 mg/l (Leuciscus idus)

1.535 mg/l (dap)

EC 50 / 72 h 120 mg/l (Daphnia magna)

425 mg/l (Algae)

5329-14-6 acide sulfamidique

LC 50 / 96 h 70,3 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203 (Acute toxicity - fish))

EC 50 / 24 h 71,9 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

497-19-8 carbonate de sodium

LC 50 / 96 h 300 mg/l (Lepomis macrochirus)

EC 50 / 48 h 200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)

LC 50 / 96 h 70,7 mg/l (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h 4,9 mg/l (Daphnia pulex)

NOEC / 96 h 7,4 mg/l (Pimephales promelas)

NOEC / 48 h 2 mg/l (Daphnia pulex)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'ya aucune informations sur le produit.

77-92-9 acide citrique

Biodégradabilité 98 % (OECD 302 B) (2 d)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :
- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :
77-92-9 acide citrique

EC 0 640 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (7d)

- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: n'est pas applicable

- vPvB: n'est pas applicable

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 8)

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<p>- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA</p>	<p>UN3261</p>
<p>- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA</p>	<p>3261 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE) CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (SULPHAMIC ACID)</p>
<p>- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR - Classe - Étiquette</p>	<p>8 (C4) Matières corrosives. 8</p>
<p>- IMDG, IATA - Class - Label</p>	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<p>- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA</p>	<p>III</p>
<p>- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler : - No EMS : - Segregation groups - Stowage Category</p>	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids A</p>
<p>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>- Indications complémentaires de transport :</p>	
<p>- ADR - Quantités limitées (LQ)</p>	<p>5 kg</p>

(suite page 10)

— CHF —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 9)

- Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 3261 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

— CHF —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.09.2018

Numéro de version 103

Révision: 18.09.2018

Désignation commerciale : CALC & CAFÉ CLEAN

(suite de la page 10)

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Contact** : Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- Acronymes et abréviations:

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**